

Image not found or type unknown



Securité dans un lieu public

Par **moune_old**, le **04/06/2007 à 10:49**

Qu'el recours on peut obtenir contre une municipalité qui n'assure pas de service de sécurité sur une manifestation public (fête foraine) et la police qui ne se dérange pas après plusieurs appels ?

Par **floriane106**, le **05/06/2007 à 11:56**

Bonjour, si il n'y a pas eu de dommages aux personnes ou matériels, je dirai aucun. Si par contre, il y a eu un ou plusieurs dommages, je ferai un recours devant le tribunal administratif car le maire et la police municipale ont une mission de protection de l'ordre public.